

Évaluation de l'efficacité d'une action de formation et de prévention (AFP)

AUTEUR :

M. Arnaud, infirmière diplômée d'État en santé au travail, Service de prévention et de santé au travail des Alpes-de-Haute-Provence (AISMT04)

EN
RÉSUMÉ

Une étude par questionnaires a été menée afin d'évaluer l'amélioration des connaissances des salariés saisonniers après une action de formation et de prévention concernant la Covid-19. Les données recueillies ont permis d'adapter l'offre socle et la communication du service de prévention et de santé au travail. Les interactions générées lors des actions collectives ont permis aux salariés saisonniers de mieux appréhender les risques auxquels ils sont exposés et les moyens de prévention. La formalisation et la restitution des données de cette étude ont contribué au dialogue avec les employeurs.

MOTS CLÉS

Crise sanitaire /
Agent biologique /
Infirmier /
Méthodologie

Les saisonniers sont une population de travailleurs soumis à de nombreux risques professionnels. Caractérisés par « l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récolte, cueillette) ou des modes de vie collectifs (tourisme...) » [1], leurs différentes spécificités sont liées à la nature de leurs emplois, au territoire où ils exercent ou encore à l'évolution ou l'essor des différents marchés tels que le tourisme sportif, gastronomique, événementiel, culturel...

Ces travailleurs ne peuvent seulement être caractérisés par la nature ponctuelle de leur contrat : tels les salariés intérimaires [2], leurs conditions de travail s'accompagnent souvent de précarité, stress, fatigue ou encore horaires de nuit ou décalés.

Lors du suivi individuel de l'état de santé des saisonniers et des

actions en milieu de travail, l'infirmière diplômée d'État en santé au travail (IDEST) en charge des saisonniers a constaté que l'épidémie liée à la Covid-19 avait exacerbé ces problématiques. Confrontés à des transformations rapides et forcées en lien avec le cadre sanitaire, les saisonniers ont dû notamment faire face à différentes nouvelles problématiques telles que :

- un besoin d'adapter rapidement leurs prestations de services et à une masse parfois plus importante d'utilisateurs ;
- une acquisition des cadences de travail conjuguée à de plus fortes contraintes sanitaires ;
- la mise en place de nouveaux produits, dispositifs et protocoles, parfois non adaptés à leurs pratiques professionnelles ;
- une méconnaissance des produits et/ou dispositifs fournis par les employeurs entraînant parfois un mésusage de ceux-ci ;
- une augmentation des incivili-

Évaluation de l'efficacité d'une action de formation et de prévention (AFP)

tés liée au non-respect des mesures sanitaires en vigueur...

Dans ce contexte, et encadré par l'article D. 4625-22 du Code du travail, cette crise sanitaire a renforcé la mise en place des actions de formation et de prévention (AFP) afin de répondre à un besoin de masse rapide, notamment impulsé lors du premier déconfinement.

Dans l'optique d'encapaciter les salariés afin que ceux-ci puissent être acteurs de leur propre santé, la création d'AFP spécifiques à la pandémie a été envisagée comme un levier efficace. L'objectif de cette étude était de montrer que les AFP permettent une acquisition de connaissances par les salariés.

MATÉRIEL ET MÉTHODE

Deux études comparatives ont été mises en place : lors de la saison d'été 2020 (1^{er} déconfinement) et lors de la saison d'été 2021. Les résultats des deux années ont été comparés pour confronter l'influence des AFP d'une année sur l'autre.

Ces études étaient des enquêtes par auto-questionnaire en langue française menées auprès de l'ensemble des salariés saisonniers ayant assisté à une AFP animée par l'IDEST de leur secteur, sans distinction d'âge, de sexe ou de catégorie socioprofessionnelle, pendant les périodes de juin à août 2020 et de juin à août 2021. N'ont pas été inclus les salariés ayant un contrat de type saisonnier déclarés en dehors de ces périodes ou dans un autre secteur, les salariés ayant demandé un rendez-vous avec le médecin du travail avant leur convocation, les salariés ne comprenant pas la langue française et ne disposant pas de traducteur lors de la réalisation de l'AFP et les salariés ne sachant pas écrire le français.

L'IDEST a réalisé les AFP 2020 sur une partie du secteur nord du département des Alpes-de-Haute-Provence et les AFP 2021 sur une partie de son secteur sud. Elle a créé, animé et évalué seule l'ensemble des AFP. Le même support de sensibilisation a été utilisé sur les deux années. Il portait principalement sur les généralités en lien avec le virus SARS-CoV-2, les mesures de prévention collective à appliquer (nettoyage et désinfection), le lavage des mains (gel hydro-alcoolique, savon), le port de gants à usage unique et ceux réutilisables, le port de masques (usage unique, FFP2 et masques en tissu) et la conduite à tenir en cas de salariés ou d'usagers présentant des symptômes [3].

Les salariés étaient informés oralement et par écrit en tête du questionnaire de l'objectif de l'enquête et du caractère anonyme de la participation.

L'auto-questionnaire était distribué en amont et en aval de chaque AFP. Cinq questions relatives aux connaissances ont été intégrées de manière identique sur les deux questionnaires :

- à quoi fait référence le sigle Covid-19 ? (réponse à choix multiples : un virus, une maladie, une bactérie, je ne sais pas) ;
- selon-vous, comment peut-on être contaminé ? (réponse libre) ;
- quels moyens connaissez-vous pour prévenir le risque de contamination en lien avec la Covid-19 ? (réponse libre) ;
- quelle est la différence entre nettoyer et désinfecter ? (réponse libre) ;
- selon-vous, quelle est la conduite à tenir en cas de salarié ou d'usager présentant des symptômes ? (réponse libre).

L'acquisition de connaissances était évaluée de la manière suivante :

- pour les questions concernées par une réponse libre : si une notion

juste a été rajoutée entre le questionnaire initial et le final, alors il y avait une acquisition de connaissances ;

- les questions non renseignées dans le questionnaire final ont été comptabilisées en tant que « sans réponse » ;

- les questions ayant obtenu des réponses initiales erronées non rectifiées dans le questionnaire final ont été comptabilisées en tant que « non acquis » ;

- les questions ayant obtenu des réponses initiales partiellement correctes mais non complétées lors du questionnaire final ont été comptabilisées en tant que « connaissances acquises initialement sans ajout de connaissances après AFP » ;

- les questions initialement correctes ont été comptabilisées en tant que « connaissances préalablement acquises » ;

- pour la question à choix multiples, si la réponse du salarié était juste sur le questionnaire final et qu'il n'avait rien répondu ou s'était trompé sur l'initial, alors il y avait une acquisition de connaissances.

L'analyse manuelle des questionnaires a permis de produire, pour chaque salarié saisonnier, un tableau ayant pour finalité le calcul d'une acquisition globale de connaissances (**tableau 1**). Chaque question était pondérée de la même façon. Ainsi, à titre d'exemple et par calcul de moyenne, 4 items avec acquisition de connaissances conduisaient à un score de 80 % (4x100/5). Le cumul des résultats individuels en pourcentage divisé par le nombre de participants permet de produire un indicateur d'acquisition collectif global.

L'acquisition collective de connaissances, pour chaque question et globalement, a ainsi été calculée en 2020 et en 2021 ; les résultats collectifs de ces deux années ont ensuite été comparés.

↓ **Tableau I**

> **MÉTHODE DE CALCUL DE L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES**

Numéro d'anonymat : 1	
Thématiques d'évaluation des connaissances	Évaluation effective ou non d'acquisition de connaissances en lien avec les thématiques proposées
Signification du sigle de la Covid-19	Non
Modes de contamination	Oui
Mesures de protection connues	Oui
Distinction entre le nettoyage et la désinfection	Oui
Conduite à tenir en cas de salariés ou d'usagers présentant des symptômes	Oui
Acquisition globale de connaissances :	80 %

ments similaires) ont concerné 80 % des entreprises en 2020 (secteur nord) et 57,90 % en 2021 (secteur sud). Les entreprises d'activités sportives ou de loisirs ont concerné 20 % des entreprises en 2020 et 5,26 % en 2021. Les entreprises de type alimentaire (débits de boissons, restauration ou fabrication alimentaire de type artisanal, restauration traditionnelle, fabrication de glaces et sorbets, charcuterie) ont concerné 31,57 % des entreprises en 2021 et aucune en 2020. Les entreprises de type supermarché ont concerné 5,26 % des entreprises en 2021 et aucune en 2020.

Les salariés saisonniers participants étaient (figure 2 page suivante) :

● agents de restauration : 21,37 % en 2020 et 19,17 % en 2021 ;

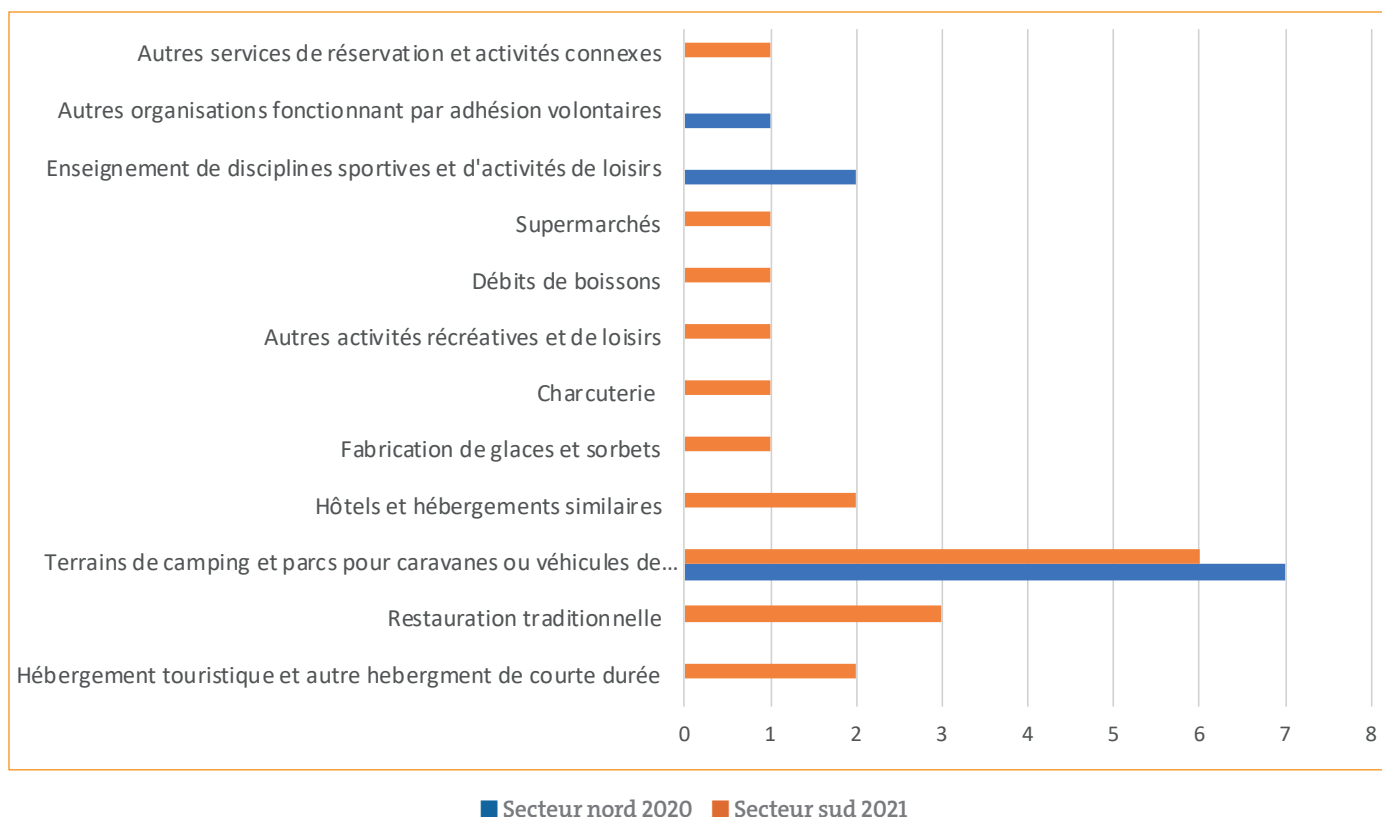
RÉSULTATS

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

En 2020, 121 salariés ont bénéficié de l'AFP, 117 ont répondu aux deux questionnaires. En 2021, 69 salariés ont bénéficié de l'AFP, 66 ont répondu aux deux questionnaires.

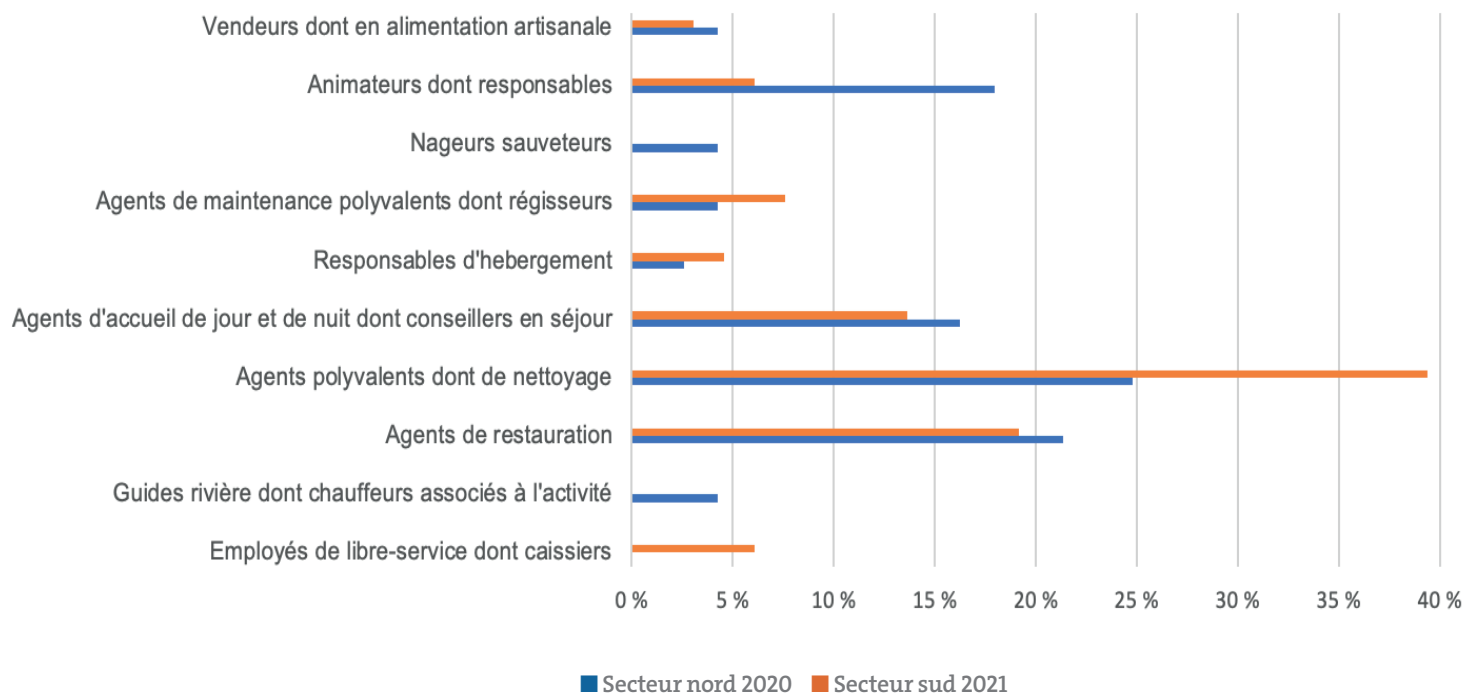
Ces saisonniers exerçaient dans des entreprises variées (figure 1). Les entreprises d'hébergements et de réservations dont activités connexes (terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, services de réservation et activités connexes, hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée et hôtels et héberge-

Figure 1: Types d'entreprises employant des saisonniers vus en AFP en 2020 et 2021



Évaluation de l'efficacité d'une action de formation et de prévention (AFP)

Figure 2 : Types de postes saisonniers vus en AFP en 2020 et 2021



- agents polyvalents dont activités de nettoyage : 24,79 % en 2020 et 39,39 % en 2021;
- agents d'accueil de jour et de nuit dont conseillers en séjour : 16,24 % en 2020 et 13,63 % en 2021;
- responsables d'hébergement : 2,56 % en 2020 et 4,54 % en 2021;
- agents de maintenance polyvalents dont régisseurs : 4,27 % en 2020 et 7,58 % en 2021;
- animateurs dont responsables : 17,95 % en 2020 et 6,06 % en 2021;
- nageurs sauveteurs : 4,27 % en 2020 et 0 % en 2021;
- vendeurs dont en alimentation artisanale : 4,27 % en 2020 et 3,03 % en 2021;
- guides de rivières dont chauffeurs associés à leurs activités : 4,27 % en 2020 et 0 % en 2021;
- employés de libre-service : 0 % en 2020 contre 6,06 % en 2021.

DESCRIPTION DES RÉSULTATS AUX QUESTIONNAIRES

En 2020, l'acquisition collective globale de connaissances était de 52,31 % ; en 2021, elle était de 33,64 %. Elle était variable pour chaque question.

À la première question (signification du sigle Covid-19, question à choix multiples), l'acquisition des connaissances a concerné 33,3 % des salariés en 2020 et 25,76 % en 2021 (figure 3).

À la deuxième question (mode de contamination, réponse libre), l'acquisition des connaissances a concerné 50,43 % des salariés en 2020 et 30,30 % en 2021 (figure 4).

À la troisième question (moyens de prévention, réponse libre), l'acquisition des connaissances a concer-

né 63,25 % des salariés en 2020 et 39,39 % en 2021 (figure 5).

À la quatrième question (différences entre nettoyer et désinfecter, réponse libre), l'acquisition des connaissances a concerné 39,32 % des salariés en 2020 et 27,27 % en 2021 (figure 6 p. 26).

À la cinquième question (conduite à tenir en cas de symptômes, réponse libre), l'acquisition des connaissances a concerné 75,21 % des salariés en 2020 et 45,45 % en 2021 (figure 7 p. 26).

Entre les deux années, les acquisitions collectives de connaissances pour chaque thème ont diminué (tableau II p. 26) et l'acquisition collective globale de connaissances a diminué de près de 18,67 %.

Figure 3 : Comparatif de l'influence de l'AFP sur les connaissances des travailleurs saisonniers en lien avec la question 1

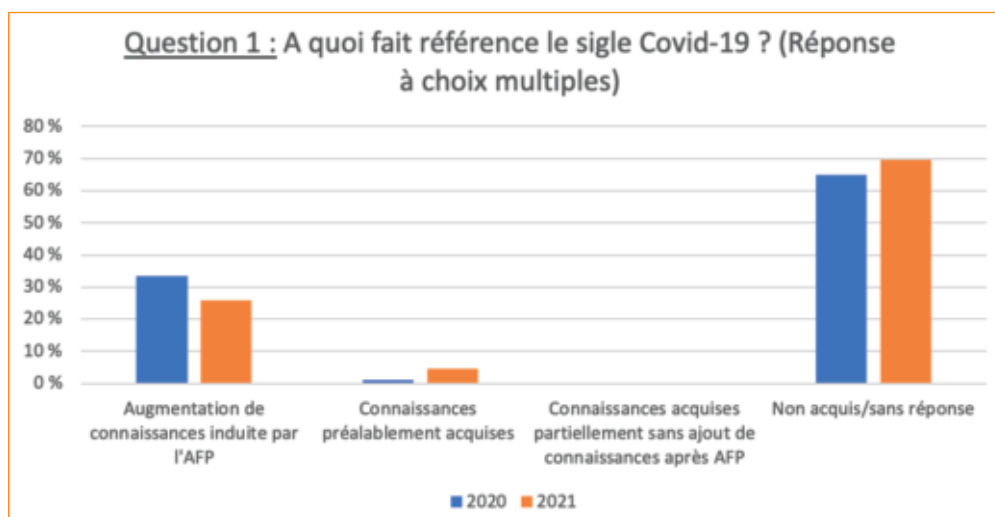


Figure 4 : Comparatif de l'influence de l'AFP sur les connaissances des travailleurs saisonniers en lien avec la question 2

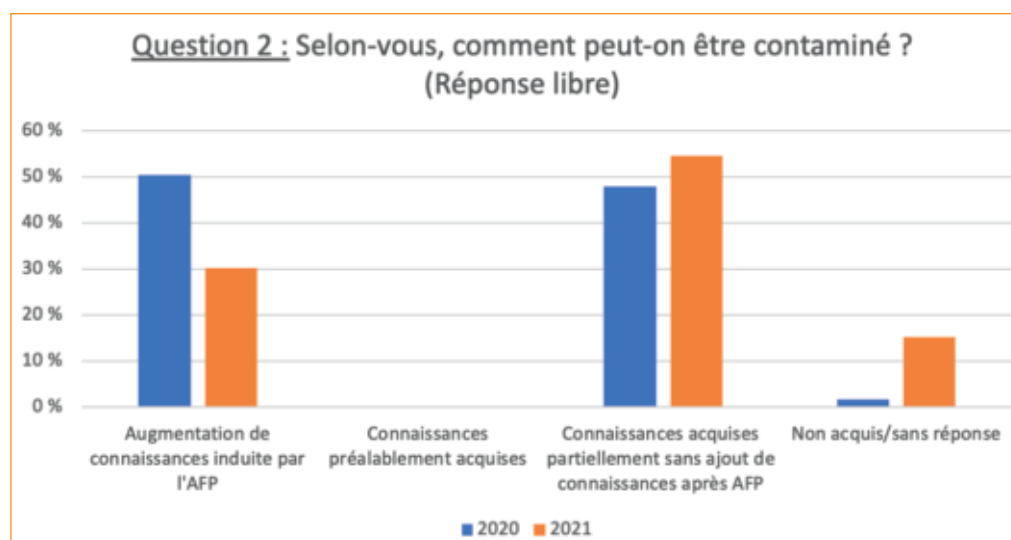
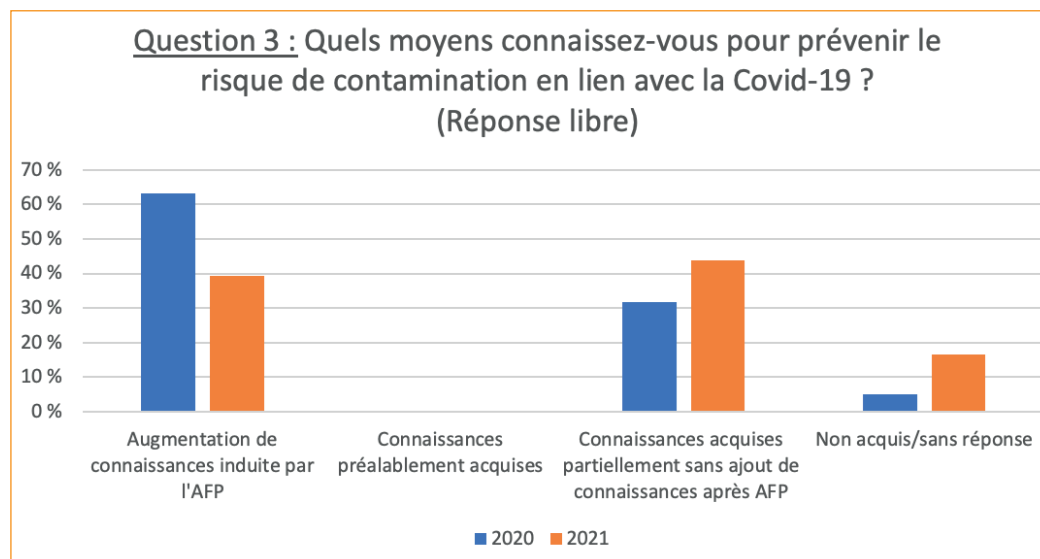


Figure 5 : Comparatif de l'influence de l'AFP sur les connaissances des travailleurs saisonniers en lien avec la question 3



Évaluation de l'efficacité d'une action de formation et de prévention (AFP)

Figure 6 : Comparatif de l'influence de l'AFP sur les connaissances des travailleurs saisonniers en lien avec la question 4

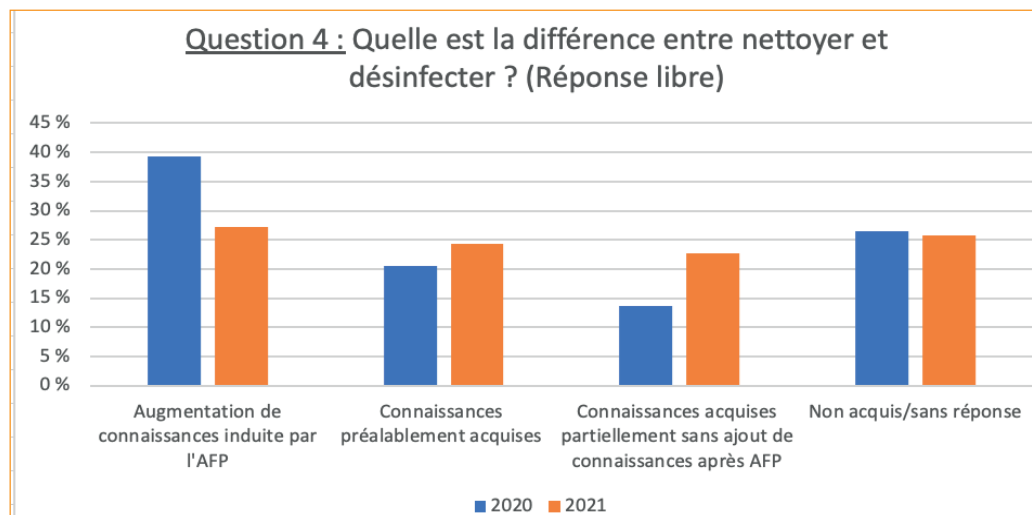


Figure 7 : Comparatif de l'influence de l'AFP sur les connaissances des travailleurs saisonniers en lien avec la question 5



↓ **Tableau II**

➤ COMPARAISON DES TAUX D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ENTRE 2020 ET 2021

	Taux d'acquisition de connaissances 2020	Taux d'acquisition de connaissances 2021	Comparaison entre 2020 et 2021
Question 1 : À quoi fait référence le sigle Covid-19? (Réponse à choix multiples)	33,33%	25,76%	-7,57%
Question 2 : Selon-vous, comment peut-on être contaminé? (Réponse libre)	50,43%	30,30%	-20,13%
Question 3 : Quels moyens connaissez-vous pour prévenir le risque de contamination en lien avec la Covid-19? (Réponse libre)	63,25%	39,39%	-23,86%
Question 4 : Quelle est la différence entre nettoyer et désinfecter? (Réponse libre)	39,32%	27,27%	-12,05%
Question 5 : Selon-vous, quelle est la conduite à tenir en cas de salarié ou d'utilisateur présentant des symptômes? (Réponse libre)	75,21%	45,45%	-29,76%

DISCUSSION

LES POINTS FORTS

Dans cette enquête, une acquisition globale de connaissances des travailleurs saisonniers après avoir suivi une AFP a été identifiée, confortant son intérêt. Les travailleurs saisonniers sont une population difficile à suivre sur le long terme de par la durabilité de leur contrat et leur mobilité au cours des saisons. Cette enquête a permis d'obtenir des données les concernant sur la prévention et d'en apporter une analyse comparative.

L'uniformité des AFP (même support, même professionnel de santé) permet de comparer les résultats d'une année sur l'autre et l'implication d'une seule personne a simplifié l'exploitation des résultats.

Les consignes orales couplées à un argumentaire construit et adapté ont permis d'échanger sur les difficultés de terrain et ainsi de proposer des actions concrètes en milieu de travail, par exemple : informations personnalisées aux employeurs, aide au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), visite des locaux. Les échanges collectifs ont permis à l'IDEST d'informer les médecins du travail des secteurs concernés des problèmes spécifiques ou globaux rencontrés. De plus, ces derniers ont également permis de réaliser une restitution de cette action au niveau institutionnel.

LES LIMITES RENCONTRÉES

L'étude portait sur une sous-population des salariés saisonniers concernés par des AFP. De plus, l'étude n'a pas pu porter sur l'intégralité des salariés de cette sous-population. En effet, trois participants en 2021 ne souhaitaient pas répondre au questionnaire et les

salariés identifiés sur place comme ne comprenant pas le français n'ont pas été inclus (ils ont été réorientés en visites individuelles avec un traducteur), ainsi que ceux ne sachant pas écrire et/ou lire le français. Enfin, la saisie des données et leur analyse sont chronophages : l'amélioration de ces aspects permettrait de proposer et réaliser plus aisément d'autres études.

Ces problématiques concrètes de terrain ont permis de dégager des pistes d'améliorations :

- réflexion sur la mise en place d'un support récapitulatif traduit en anglais [4, 5];
- utilisation d'un QR code afin d'optimiser les temps de saisie des réponses et d'exploitation des données;
- réflexion sur la mise en place d'un référent saisonnier au sein du service de prévention et de santé au travail (SPST) afin d'élargir ces actions à la totalité du territoire.

APPORTS DES AFP

L'acquisition collective globale de connaissances est moins élevée en 2021 qu'en 2020 mais existe néanmoins. Les connaissances augmentent d'ailleurs pour chaque question, mais de façon moindre en 2021 qu'en 2020. Sur ces deux années, l'acquisition de connaissances la plus importante est en lien avec la question sur la conduite à tenir en cas de personne présentant des symptômes. De manière décroissante, les questions relatives aux moyens de prévention, aux modes de contamination, aux nettoyage et désinfection et à la signification du sigle Covid-19 suivent la même tendance.

Ce phénomène peut être expliqué par l'acquisition de savoirs en rapport avec la Covid-19 entre les deux années concernées. Les messages de prévention ont, en effet, été lar-

gement relayés, notamment par les SPST, conjugués à l'expérience d'une saison d'été pour certains saisonniers.

Il existe cependant des besoins persistants entre ces deux années : 45,45 % des participants ont notamment bénéficié d'un apport de connaissances concernant la conduite à tenir en cas de collègue ou usager symptomatique. L'AFP ici montre qu'elle a permis l'appropriation de connaissances pour limiter le risque de cas groupés. Outre cette action auprès des salariés, des échanges avec les employeurs, en amont de ces actions, ont aussi permis de limiter ce risque, notamment *via* la visite des locaux mais aussi *via* une aide à l'évaluation des risques professionnels dans le cadre de l'élaboration du DUERP. Ceci montre la complémentarité des actions de l'équipe pluridisciplinaire.

La question relative aux moyens de protection en entreprise a permis d'impulser des débats sur l'accessibilité et le mésusage de certains produits tels que les masques, le gel hydroalcoolique ou encore les gants.

La question relative aux modes de contamination a permis de susciter le débat et de travailler les représentations des salariés. Véritable levier dans les actions de prévention collective, l'IDEST a pu aborder certaines divergences entre les groupes et recadrer certains débats *via* des données scientifiques (évolutives entre 2020 et 2021).

La question abordant la différence entre le nettoyage et la désinfection a permis à l'IDEST d'aborder le risque chimique mais aussi d'inciter les salariés saisonniers à être acteur de leur propre santé en les poussant à s'intéresser aux nouveaux produits mis à leur disposition mais aussi à leurs interactions.

Évaluation de l'efficacité d'une action de formation et de prévention (AFP)

Les SPST ont pu sensibiliser en parallèle les employeurs et les encourager à mettre en place des protocoles de nettoyage et de désinfection cohérents avec les besoins des différents types d'entreprises concernées.

Cette étude a également permis de générer plusieurs niveaux de connaissances en lien avec la population des travailleurs saisonniers. En effet, l'analyse des questionnaires a eu pour conséquence de développer trois sous-catégories en lien avec les réponses comptabilisées en « non acquisition de connaissances » : les connaissances non acquises avant et après l'AFP, les connaissances préalablement acquises à l'AFP et les connaissances acquises initialement partiellement sans ajout de connaissances après l'AFP. Composante importante de cette discussion, ces trois sous-catégories permettent de :

- valoriser les actions car une minorité de salariés avait des connaissances préalables totalement acquises ;
- expliquer la baisse d'acquisition de connaissances générée par les AFP entre l'année 2020 et 2021 *via* notamment l'acquisition significative des taux concernant l'item « connaissances acquises initialement partiellement sans ajout de connaissances après l'AFP » entre ces deux périodes ;
- cibler les informations réellement non acquises et en dégager des axes d'amélioration tant en visite individuelle que lors de campagnes de communication ciblées ;
- délimiter les acquis majoritaires préalables à l'action et donc pouvoir adapter les actions auprès des salariés et des entreprises.

CONCLUSION

Cette étude invite les autres SPST à poursuivre ce type de recueil de données et d'évaluation concernant les salariés saisonniers ou intérimaires. En effet, ces populations sont difficiles à suivre de par leur grande mobilité ainsi que leurs polyvalences.

Afin d'optimiser les prises en charge et de s'adapter aux besoins liés aux spécificités de territoire, l'évaluation de la conduite et des effets des AFP est essentielle. Elle permet également de montrer leur intérêt aux adhérents. Ces actions peuvent ainsi être un réel levier d'échanges avec les employeurs saisonniers pour dégager des pistes d'actions de prévention avec l'appui des équipes pluridisciplinaires. L'évaluation des actions de l'équipe pluridisciplinaire, ici des AFP, peut également contribuer à la construction des projets de services futurs.

Les AFP sont un moyen de s'adresser aux salariés saisonniers pour les aider à devenir acteurs de leur prévention, aux côtés de leur employeur, au sein de l'entreprise et en général. La mise en discussion collective entre saisonniers des dangers, des moyens de prévention, de l'usage de certains dispositifs contribue ainsi à la prévention des risques professionnels. Des AFP agrémentées de dispositifs ludiques de prévention des risques professionnels pourraient permettre de dynamiser et d'optimiser la transmission des messages de prévention.

Enfin, il est indispensable de donner une voix à ces travailleurs

concernant leurs attentes en matière de prévention afin d'optimiser les actions des équipes pluridisciplinaires. À titre d'exemple, l'exploitation des questionnaires de satisfaction de 2020 a permis de préparer une AFP sur les gestes de premiers secours ainsi que sur le travail à l'extérieur (soleil, chaleur, tiques...) pour l'année 2022 et d'envisager, pour 2023, une thématique de prévention ciblée sur les troubles musculosquelettiques [6].

POINTS À RETENIR
ET BIBLIOGRAPHIE



POINTS À RETENIR

- Les salariés saisonniers bénéficient d'actions de formation et de prévention (AFP) collectives.
- Cette enquête de terrain illustre les résultats positifs en termes d'acquisition de nouvelles connaissances grâce à ces AFP.
- Ces nouvelles connaissances augmentent les capacités des saisonniers pour être acteurs de leur santé et sécurité au travail.
- En parallèle, l'action en milieu de travail de l'équipe pluridisciplinaire est complémentaire pour agir sur les risques professionnels.
- La réalisation d'enquêtes dans ce cadre contribue à mettre en visibilité les actions du service de prévention et de santé au travail, renforçant le lien avec les adhérents.
- La formalisation et la restitution des données permettent également d'ouvrir un dialogue avec les employeurs sur les risques professionnels de leurs salariés.
- Les échanges lors des AFP et l'exploitation des données permettent de mieux connaître les besoins spécifiques des salariés et d'adapter les formations.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 | Le travail saisonnier. Ministère chargé de l'économie, 2021 (<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/travail-saisonnier>).
- 2 | Salariés intérimaires (intérim, travail temporaire...). INRS, 2022 (<https://www.inrs.fr/demarche/salaries-interimaires/reglementation.html>).
- 3 | Covid-19 et prévention en entreprise. INRS, 2023 (<https://www.inrs.fr/risques/COVID19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html>).
- 4 | Une série d'affiches pour les travailleurs non francophones. Prévenir les accidents du travail malgré la barrière de la langue. INRS, 2020 (<https://www.inrs.fr/actualites/affiches-multilingues-prevention-accident-travail.html>).
- 5 | Salariés saisonniers. Prévention des risques professionnels. Présanse Paca-Corse, 2021 (https://www.presanse-pacacorse.org/_recherche-images/download/2489/pdf/400/0).
- 6 | MAJOR ME, CLABAULT H, WILD P - Interventions for the prevention of musculoskeletal disorders in a seasonal work context: A scoping review. *Appl Ergon.* 2021; 94: 103-117.